



COMPTE ADMINISTRATIF

NOTE DE PRESENTATION

2021

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 2

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT 3

LES DEPENSES 3

CHARGES A CARACTERE GENERAL 4

LES DEPENSES DE PERSONNEL 4

LES PRELEVEMENTS AU TITRE DE LA PEREQUATION 4

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 5

LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS 6

LES RECETTES 7

LES REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL ET CHARGES 8

LES PRODUITS DES SERVICES VERSES PAR LES USAGERS 8

LES IMPOTS ET TAXES 8

AUTRES PARTICIPATIONS 10

COMPENSATIONS DE L'ETAT 10

LE PRODUIT DES LOCATIONS DES IMMEUBLES 10

PRODUITS EXCEPTIONNELS 10

DES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS 10

RESULTAT REPORTE DE 2020 11

LE RESULTAT 11

SECTION D'INVESTISSEMENT 12

LES DEPENSES 12

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 13

TAXE D'AMENAGEMENT 18

REMBOURSEMENT DE LA DETTE 18

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS 18

OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES 18

LES RECETTES 19

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 20

EMPRUNT 21

FCTVA 21

TAXE D'AMENAGEMENT 21

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES 21

DEPOT ET CAUTIONNEMENTS 21

RECETTES D'ORDRE 21

1. INTRODUCTION

Le budget primitif 2021 voté en séance du Conseil Municipal en date du 14 avril s'organisait de la manière suivante :

18 778 611 € pour la section d'investissement

37 340 039 € pour la section de fonctionnement

La crise sanitaire que nous vivons depuis deux ans a profondément modifié la vie des familles, des artisans, des commerçants, des professions libérales, des enseignants et des entreprises.

Elle a aussi fortement perturbé le fonctionnement des collectivités locales qui ont dû s'adapter régulièrement aux périodes de confinement, de fermetures provisoires d'activités périscolaires, sportives et culturelles. Ces mêmes collectivités ont dû également faire face à l'absentéisme du personnel (maladie, cas contacts, gardes d'enfants liées au COVID) et s'adapter aussi à la mise en place du télétravail.

Les prestataires ont également été confrontés aux contraintes sanitaires ce qui a davantage perturbé le fonctionnement des collectivités territoriales.

Ce sont ces différents aspects que nous allons retrouver dans ce Compte Administratif 2021.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

92%

**Taux de
réalisation**

Les dépenses en fonctionnement s'élèvent à 34 321 455 € dont 1 541 041 € de charges à payer de 2021 pour des factures non parvenues à la clôture de l'exercice.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

- Charges à caractère général
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre de transferts entre sections
- Péréquation



Charges à caractère général : 7 301 441 €.

La crise sanitaire a perturbé l'ensemble des activités portées par la Ville réduisant les dépenses initialement prévues au budget pour un montant global de 735 509 €.

Voici les postes les plus impactés par cette réduction d'activité :

- 310 K€ : services à la population (exemple : restauration scolaire, repas pour les crèches)
- 80 K€ : animation de la ville
- 65 K€ : fournitures de produits sanitaires
- 200 K€ : baisse d'activité généralisée de fonctionnement

Les dépenses de personnel : 22 650 297 €

Les économies réalisées pour 1 563 311€ s'expliquent d'une part, par la baisse des prestations aux usagers (la fréquentation en diminution a nécessité moins de personnel horaires ou vacataires pour les restaurants scolaires, les centres de loisirs et les crèches) et d'autre part, par des mouvements de personnel (mutation vers d'autres collectivités, départ en retraite) et la difficulté de recruter pendant cette période.

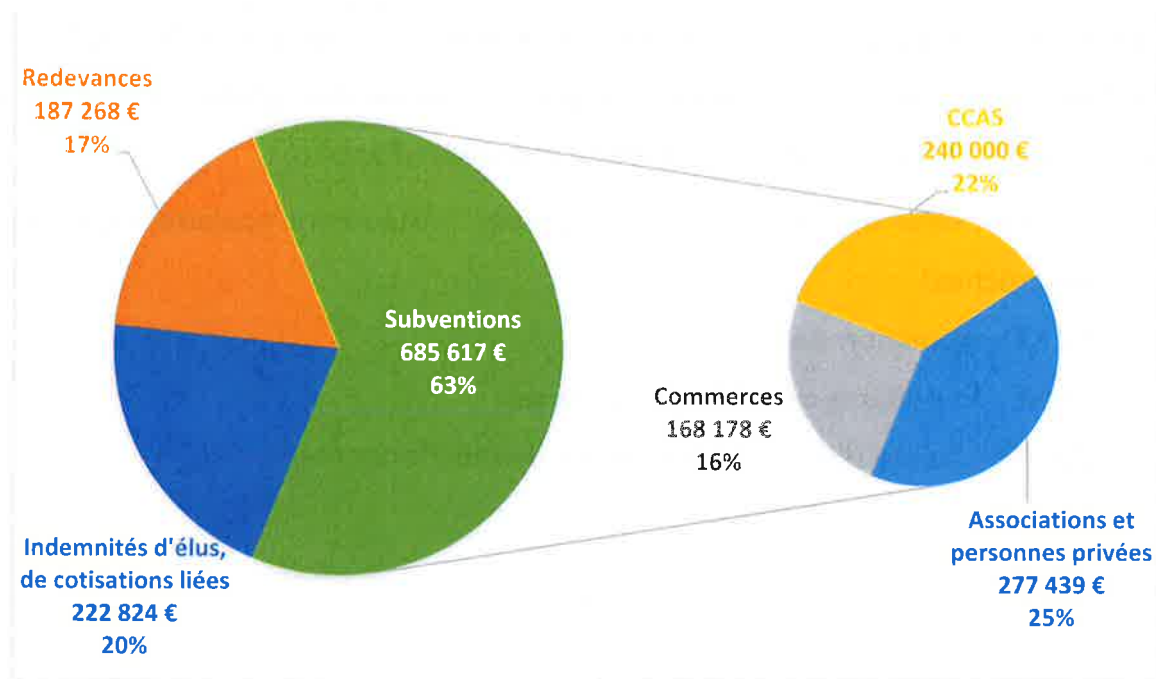
22.6 M€

▼ **1.5 M€**

Les prélèvements au titre de la péréquation : 597 361 €

La contribution au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour 377 346 € et au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 220 015 €.

Les autres charges de gestion courante : 1 119 869 €



Ce graphique reprend les principales dépenses que sont les subventions, les redevances et les indemnités des élus.

Les subventions aux associations sont en baisse de 28 857 € en raison de la réduction des projets présentés par ces dernières. Les aides apportées aux commerçants pour 168 178 € ont été financées par le Conseil Départemental. (Inscrites également en recettes).

L'utilisation des crédits pour les créances éteintes et les admissions en non-valeur dépend des dossiers qui nous sont adressés par le comptable ce qui explique la non utilisation de crédit à hauteur de 109 857 €.

Les redevances versées sont inférieures de 51 161 € à nos prévisions et nous avons moins versé de frais de scolarité à d'autres collectivités pour 27 494 €.

Les charges financières : 92 826 €

Ce poste comprend le paiement des intérêts des emprunts en cours, les intérêts courus non échus pour les emprunts réalisés pendant l'exercice ainsi qu'une provision en cas d'utilisation de notre ligne de trésorerie.

La commune n'a ni utilisé sa ligne de trésorerie, ni mobilisé tous les emprunts contractés ce qui engendre une économie de 56 154 €.

Les charges exceptionnelles : 68 661 €

Les effets de la crise se retrouvent également dans ce chapitre avec le remboursement aux usagers des places de spectacles, inscriptions aux écoles municipales pour un total de 39 530 € et 10 542 € de titres annulés sur les exercices antérieurs.

La subvention au Cinéma des 7 Mares versée est de 15 133 €,

Ce sont aussi des dépenses non réalisées à hauteur de 140 511 € dont 65 561 € de dépenses exceptionnelles, 64 867 € de subvention au Cinéma des 7 Mares en fonction du chiffre d'affaires de 2020 - 2021 (ancienne convention) et 9 458 € de titres annulés.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 2 490 998 €

Ce poste est essentiellement constitué des dotations aux amortissements pour 2 188 016 €, aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir pour 29 959 € (étalement des dépenses 2020 nettes liées à la Covid-19) et aux écritures de cession pour 272 880 €.

LES RECETTES

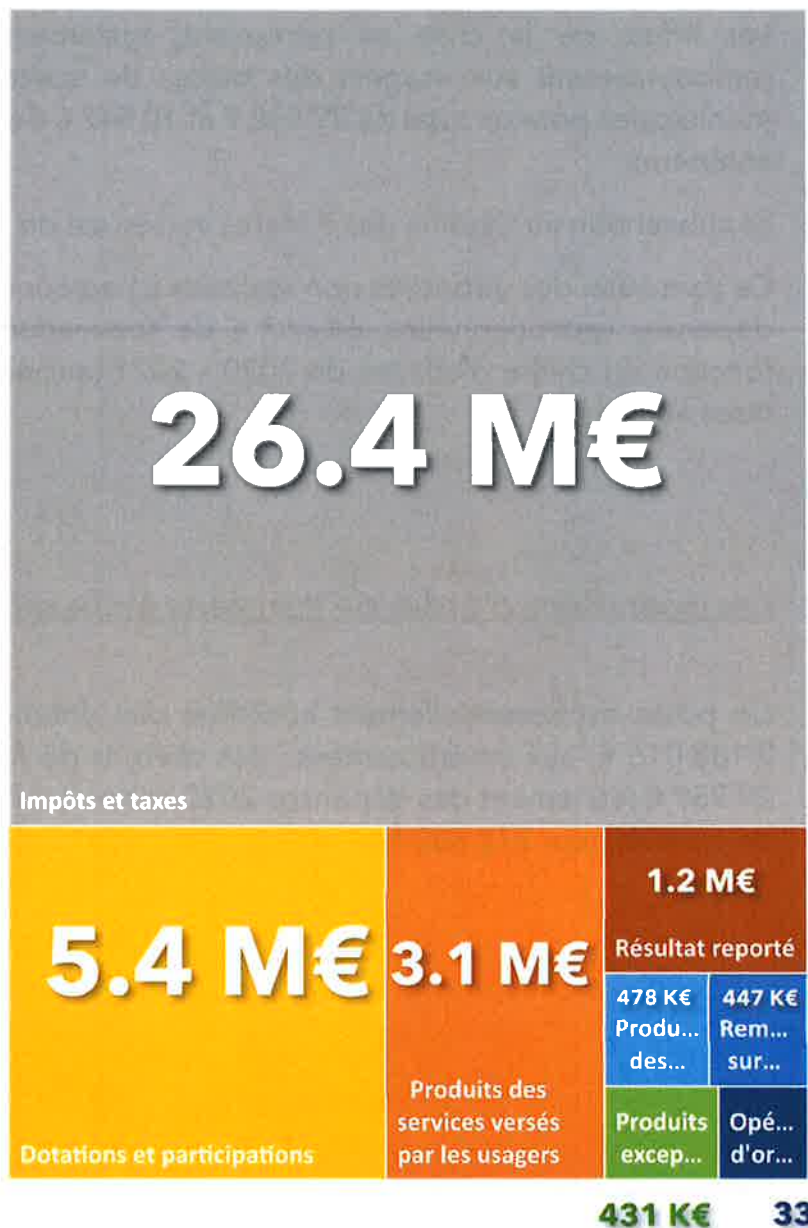
101%

Taux de réalisation

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 37 849 769 € dont 1 200 000 € de résultat reporté et 644 508 € de produits à encaisser au titre de 2021 mais non réalisés au 31 décembre.

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

-  Remboursements sur rémunération du personnel et charges
-  Produits des services versés par les usagers
-  Impôts et taxes
-  Dotations et participations
-  Produits des locations des immeubles
-  Produits exceptionnels
-  Opération d'ordre de transferts entre sections
-  Résultat reporté



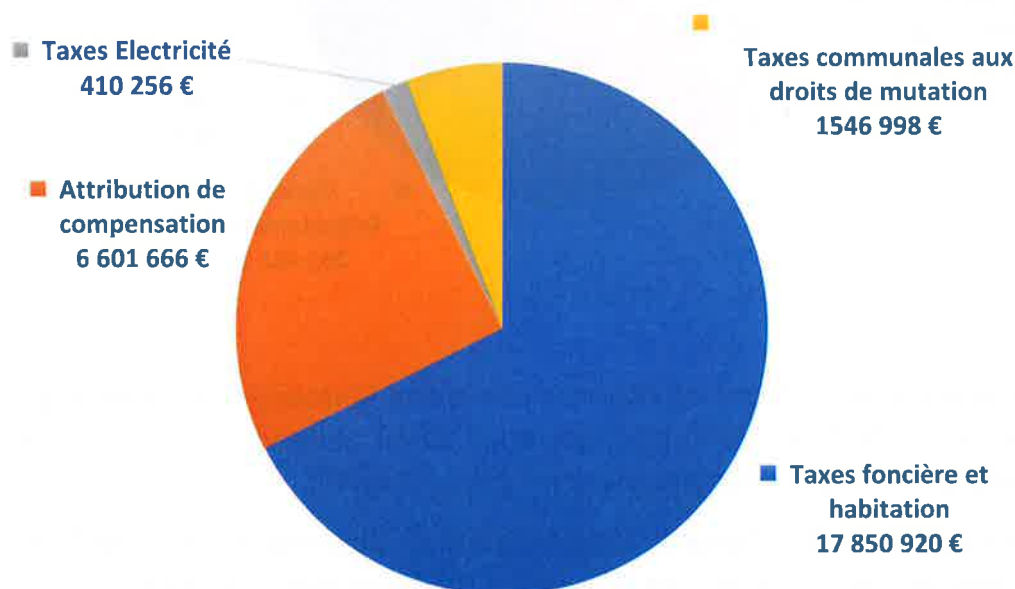
Les remboursements sur rémunérations du personnel et charges : 447 582 €

Elles sont constituées des indemnités journalières, du versement de l'assurance du personnel, du remboursement des charges de sécurité sociale, du remboursement du supplément familial.

Les produits des services versés par les usagers : 3 118 685 €

La crise sanitaire a encore engendré une baisse notable de ces recettes malgré une progression de 21% par rapport à 2020 (+ 534 102 €). Ainsi, 383 831 € n'ont pas été réalisées par rapport aux prévisions 2021 dont 187 857 € en restauration scolaire et 186 407 € en centres de loisirs.

Les impôts et taxes : 26 435 756 €



Parmi les recettes fiscales perçues par la ville, les produits de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont les plus importants avec

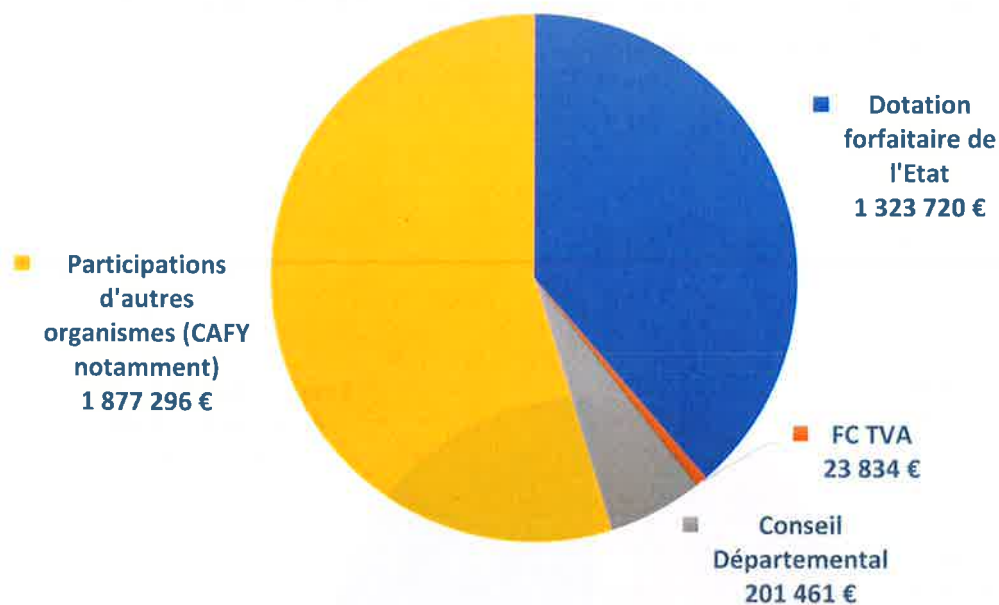
17 850 884 € (compris le versement par effet du coefficient correcteur pour 1 390 910 €)

Ensuite nous retrouvons le reversement de taxe professionnelle par Saint-Quentin-en-Yvelines sous forme d'attribution de compensation pour 6 601 666 €.

Enfin les taxes sur les pylônes et la consommation électrique pour 410 256 €

Les taxes communales aux droits de mutation pour un montant de 1 546 998 € (soit 646 998 € de plus que prévu).

Les dotations et participations : 5 400 751 €



Pour les versements de l'Etat ce chapitre comporte la dotation forfaitaire de 1 323 720 € en recul de 193 190 € par rapport à 2020 et le versement du Fond de Compensation de TVA en fonctionnement pour 23 834 €.

Les participations du Conseil Départemental atteignent 201 461 € dont principalement 168 178 € d'aide d'urgence reversée aux commerces et 27 823 € de subventions sur projets

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) nous a versé 1 848 303 €.

Dans le cadre de l'organisation du TRAIL 2021, différentes entreprises nous ont versé 13 550 €.

Autres participations : 228 498 €

Les participations de Maurepas pour 80 263 € au titre de l'entente intercommunale Jean de la Fontaine et 8 360 € au titre du feu d'artifice du 13 juillet.

Les participations d'autres communes aux frais de scolarité des enfants accueillis dans les écoles d'Elancourt pour 7 320 €, au remboursement de la formation d'un agent de la police municipale qui a quitté la commune pour 9 180 €.

Les participations de l'Etat pour 93 827 €, dont 77 753 € de subventions sur projets (du Centre Social et des services pour la cohésion sociale), de 10 074 € au titre de l'organisation du scrutin des élections municipales et législatives, de 6 000 € d'aides pour le recrutement d'apprentis, 2 808 € de Dotation Spéciale au titre des Instituteurs et 25 740 € de dotation pour les titres sécurisés.

Compensations de l'Etat : 1 745 115 €

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières pour 1 745 115 € dont 1 690 948 € concernant l'abattement de 50% de la taxe foncière des établissements industriels.

Le produit des locations des immeubles : 478 167 €

Produits exceptionnels : 431 298 €

Nous retrouvons dans ce chapitre des remboursements de trop payé sur factures d'eau pour 54 766 €, de l'IFAC pour 13 119 € et de PROMAIN pour 69 294 €.

C'est également le produit des cessions d'immobilisations pour 272 880 € et des indemnisations d'assurance pour 13 907 €.

Des opérations d'ordre de transferts entre sections : 336 403 €

Elles comprennent l'amortissement des subventions encaissées au titre d'acquisitions d'immobilisations amortissables pour 336 260 €.

Résultat reporté de 2020 : 1 200 000 €

LE RESULTAT

Pour 2021, la section de fonctionnement dégage un excédent de **3 528 314 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

55%

Taux de réalisation

Les dépenses en investissement représentent 10 334 789 € et un report en 2022 de certaines dépenses non payées en 2021, pour un montant de 6 593 068 € dont la partie la plus importante est représentée par les travaux et les études du nouveau Complexe Sportif pour 4 352 838 €, la réfection de l'office du GS de la Villedieu pour 322 068 € et le fonds de concours à SQY pour l'aménagement de l'Homme Couché pour 196 934 €.

Les principales dépenses d'investissement sont ainsi ventilées :



Immobilisations incorporelles : 502 163 €

D'une part, ce chapitre comprend les frais d'études pour 292 509 € dont 206 535 € pour la construction d'un nouveau Complexe Sportif, 38 540 € pour le réaménagement de l'office du GS Villedieu et 27 744 € pour la crèche Tom Pouce.

D'autre part, il reprend les acquisitions de logiciels pour 209 653 €.

Immobilisations corporelles : 5 356 028 €



Les dépenses réalisées dans ces différents chapitres sont présentées ci-dessous de manière plus détaillée.

Divers : 16 847 €

- Acquisition de terrain de voirie, frais d'acquisitions : 1 600 €,
- Plantations d'arbres et arbustes, Quartier des Béguinages : 12 959 €,
- Immeuble de rapport, frais d'acquisition : 2 288 €

Aménagement et autres agencements de terrain : 540 112 €

- 182 178 € (aménagement dans les cours d'écoles) :
 - GS des Petits Prés : 84 255 € (aménagement de la clôture et la pose de portillons, la pose de caniveaux techniques)
 - GS Alain Cavalier : 60 530 € (couverture architecturale, grille avaloir, candélabre)
 - GS Jean Monnet : 17 825 € (aménagements de la cour et la pose de sol souple)
 - Ecole des Boutons d'Or : 12 134 € (agrandissement de la cour maternelle et la pose de clôture)
 - GS de la Commanderie : 7 431 € (préparation de sols pour poser des jeux)
- 96 349 € (aménagements dans les cours des crèches) :
 - Tom Pouce : 56 261 € (terrassement, aménagements de la cour et la pose de clôture occultante)
 - Petite Sirène : 40 088 € (pose de clôture occultante)
- 81 158 € (aménagements dans les équipements sportifs) :
 - Gymnase Lionel Terray : 15 206 € (clôture)
 - Stade Pierre De Coubertin : 65 952 € (éclairage)
- 103 776 € (entretien et aménagement de squares) :
 - Square de L'Amitié : 100 242 € (réaménagement de la surface et des accès)
 - Square Olivier Messiaen : 3 534 € (aménagement paysager)
- 26 735 € (cimetières) :
 - Vallée Favière : 4 939 € (clôture)
 - Saint Médard : 8 797 € (création d'un ossuaire)
 - Chargement et recalage de terre : 12 998 €
- 49 915 € (autres aménagements) :
 - Travaux de plantations rue de Vienne : 29 129 €
 - Création d'un local poubelles rue Einstein : 14 738 €
 - Ecole de Musique, chargement et recalage de terre : 3 249 €
 - Dalle des 7 Mares : 2 798 € (pose d'un portail au local poubelles)

Acquisitions d'autres bâtiments publics : 6 960 €

C'est le solde de l'acquisition en VEFA du local de stockage

Travaux sur les bâtiments : 1 911 797 €

- Dans les écoles : 851 769 €
 - GS de la Villedieu : 736 769 € (réfection office)
 - GS de la Villedieu : 20 241 € (mise en conformité système sécurité incendie, adaptation de toilettes enfant en adulte au RDC)
 - GS Les Petits Prés : 29 950 € (contrôle d'accès)
 - GS Jean Monnet : 17 229 € (travaux de faux plafonds, pose de lanterneaux sécurisés et de trappe de désenfumage)
 - GS de la Commanderie : 14 499 € (création d'une cours anglaise et d'une alimentation électrique)
 - GS Nouvelle Amsterdam : 13 152 € (création d'un trop plein pour désengorger le chèneau, installation une alarme intrusions)
 - GS Jean de la Fontaine : 11 764 € (étanchéité toiture terrasse)
 - GS Willy Brandt : 6182 € (calorifugeage vide sanitaire)
 - GS du Berceau : 1 980 € (travaux sur issues de secours)
- Dans les centres de loisirs : 195 962 €
 - Centre de Loisirs Jean-Claude Bernard : 158 271 € (bâtiments modulaires)
 - Centre de Loisirs Willy Brandt : 32 677 € (installation d'une climatisation réversible)
 - Centre de Loisirs des 4 Arbres : 5 013 € (changement de porte)
 - Dans les crèches : 414 578 €
 - Tom Pouce : 217 530 € (toiture et local poussettes)
 - Petite Sirène : 189 360 € (menuiseries)
 - Manège Enchanté : 7 688 € (porte et contrôle d'accès)
- Des travaux dans des équipements culturels : 53 461 €
 - Prisme : 19 259 € (cuisine)
 - Maison pour Tous : 10 774 € (menuiseries extérieures)
 - Maison Pour Tous : 2 105 € (peinture passage couvert)
 - Ecole de Musique : 21 322 € (remplacement de la chaudière)

- Dans les équipements sportifs : 24 299 €
 - Palais des Sports : 17 231 € (alimentation centrale traitement air et mise en conformité système de sécurité incendie)
 - Stade Pierre de Coubertin : 5 810 € (travaux d'électricité)
 - Gymnase Lionel Terray : 1 257 € (contrôle d'accès et fibre optique).
- Dans les logements municipaux, 82 498 € (chaudières, radiateur, fenêtres et volets roulants, mise aux normes électriques et modification d'un escalier d'accès)
- Raccordement à la fibre optique et de caméras dans divers équipements : 43 422 €.
- Hôtel de ville : 156 822 €
 - Création d'une salle serveurs : 90 437 €
 - Parking des 7 Mares : 41 198 € (création d'un box sécurisé)
 - Divers travaux : 25 186 € (contrôle d'accès, remplacement de radiateur, remplacement luminaires par LED, protection contre les pigeons, réfection de bureau)
- Autres équipements : 88 981 €
 - Centre Technique Municipal : 61 013 € (chaudières, rénovation du local d'astreinte, installation alarme intrusions)
 - Maison Médicale : 9 669 € : (contrôle d'accès)
 - Local logistique : 8 115 € (évacuations et éclairage)
 - Poste de Police : 5 862 € (aménagement)
 - Poste de Police Municipale des 7 Mares : 4 320 € (rideau métallique)

Travaux de voirie : 1 046 331 €

- Rue des Nouveaux Horizons : 270 900 € (création aire de retournement)
- Rues de Vienne et de Rome : 171 073 € (mise en accessibilité du parking LIDL et quai de livraison)
- Rue Hector Berlioz : 167 394 € (voirie et trottoirs)
- GS Petits Prés : 95 153 € (contrôle accès)
- Pose de pavés et bordures en granit, aménagements pour jardinières : 77 723.80 €,
- Réseau de fibre optique et raccordement caméras : 74 411 €
- Rue Alexandra David Neel : 44 088 € (travaux complémentaires)
- Création de deux places de parking PMR : 23 561 €
- Sente du Gandouget : 22 659 €
- Avenue Paul Cézanne : 17 611 € (trottoirs)
- GS Commanderie : 16 831 € (abords du city stade)
- Rue Golda Meir : 13 992 € (assainissement)
- Rue Edison : 11 740 € (trottoirs)
- Square de L'Amitié : 11 846 € (génie civil)
- Rue du Berceau : 5 185 € (trottoirs et potelets)
- Intermarché : 4 015 € (cheminements en fraisat)
- Sente André Gide 3 182 € (cheminement piétons)
- Réseau d'électrification : 12 757 €

Matériel, outillage, véhicules : 957 649 €

- Acquisition de matériel et outillage technique : 144 105 €
- Acquisition de véhicules : 201 434 €
- Acquisition de matériel de bureau et informatique : 474 458 €
- Acquisition de mobilier : 110 374 €

Autres immobilisations corporelles : 876 323 €

Immobilisations en cours : 750 063 €

- Gymnase Lionel Terray : 114 847 €
- Nouveau Complexe Sportif : 487 091 €
- GS Willy Brandt : 17 472 € (travaux de toiture)
- Cimetière de la Vallée Favière : 95 828 € (travaux d'extension)
- Avances versées pour la construction du nouveau Complexe Sportif : 34 823 €

Taxe d'aménagement : restitution pour 10 417 €.

Remboursement de la dette : 1 245 952 €.

Dépôts et cautionnements reçus (remboursements effectués) : 6 109 €.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 980 994€

- Opérations d'ordre de transferts entre les sections pour 336 403 € composées de :
 - La quote-part des subventions d'équipement transférées au compte de résultat pour 336 260 €,
 - De reprises de provisions pour dépréciation des comptes de redevables pour 142 €.
- Opérations patrimoniales pour 644 591 €.

LES RECETTES

70%

Taux de réalisation

Les recettes d'investissement s'élèvent à 13 153 110 € dont 873 479 € de résultat de clôture de 2020. Les recettes de l'exercice, non encaissées en 2021, pour un montant de 3 733 689 € sont reportées sur le budget 2022 (3 000 000 € d'emprunt, et des fonds de concours de SQY pour 733 689 €).

Les principales recettes d'investissement sont ainsi ventilées :



Subventions d'investissement : 2 221 700 €

Etat : 40 000 €

Subvention pour le projet « de sécurité informatique »

Département : 464 607 €

- 70 607 € pour la convention tripartite de déploiement numérique,
- 54 000 € du contrat départemental, pour la réfection de sols dans les écoles,
- 340 000 € pour solder la subvention des travaux du Gymnase Lionel Terray,

Saint-Quentin en Yvelines : 1 279 243 € (Fonds de Concours)

- 28 243 € pour la convention tripartite de déploiement numérique,
- 98 000 € pour l'acquisition des chalets,
- 60 000 € pour le réaménagement de la cour du GS Alain Cavalier,
- 282 500 € d'acompte pour la construction du complexe tennistique,
- 175 500 € pour solder l'opération d'acquisition du local logistique,
- 55 000 € pour l'extension du cimetière de la Vallée Favière,
- 500 000 € pour l'aménagement de l'Ecole de Musique,
- 45 000 € pour les aménagements effectués rue David Neel,
- 35 000 € pour l'étanchéité des jardinières du GS Villedieu,

Région : 400 000 €

Acompte de subvention pour démolition-reconstruction du Gymnase Lionel Terray,

Caisse d'Allocation Familiales : 12 602 €

Participation pour les travaux effectués à l'Île aux Enfants et au Manège Enchanté,

Produits des amendes de police affectés : 25 248 €

- Avenue Paul Cézanne : 17 661 € (création de trottoirs)
- Rue Alexandra David Neel : 44 088 € (travaux de trottoirs)
- Rues de Madrid et Copenhague : 23 561 € (aménagement et la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite de deux places)

Emprunt : 3 000 000 €

- 1 000 000 € au taux de 0.30% contracté en 2020 et encaissé en 2021,
- 2 000 000 € au taux de 0.81% contracté en 2021 et encaissé en 2021.

FCTVA : 1 624 505 €

Taxe d'aménagement : 118 947 €

Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 177 672 €

Il s'agit de l'affectation du résultat de 2020

Dépôt et cautionnements reçus : 1 215 €

Recettes d'ordre : 3 135 590 €

- De transfert entre sections : 2 490 998 €
 - Les dotations aux amortissements pour 2 188 016 € et 39 959 € pour les amortissements des charges de fonctionnement à répartir pour 29 959 € (étalement des dépenses nettes liées à la Covid-19),
 - Les écritures liées aux cessions : 272 880 €,
 - Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables : 142 €.
- Opérations patrimoniales : 644 591 €

Résultat

2.8 M€

Excédent de financement

La différence entre les mandats et les titres émis en 2021 fait apparaître un excédent de financement de 2 818 321 €. Cependant ce n'est pas le résultat définitif car il faut tenir compte des reports de dépenses et de recettes. Après reports, le résultat net de la section d'investissement se traduit par un besoin de financement de 41 058 €.